

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1172

présenté par

Mme Ménard, Mme Thill et M. Son-Forget

-----

**ARTICLE 11**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Les algorithmes utilisés par les médecins doivent être lisibles et compréhensibles par ces derniers. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit ici d'accompagner les évolutions scientifiques à l'aide d'algorithmes lorsque cela est nécessaire, tout en s'assurant qu'ils puissent ben être utilisés et corrigés, le cas échéant, par le personnel médical.

L'idée ici étant que l'intelligence artificielle ne supplante pas l'être humain mais soit à son service et sous son contrôle.